

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 28 février 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais

NOR : JUSF2511634A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Pas-de-Calais.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les formations spécialisées instituées dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame DEMOL Hélène
Monsieur LOURDEL Antony
- Suppléants : Monsieur ATTAFI Mehdi
Monsieur COPIN Rémi

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame GILBERT Audrey
Madame DEMAILLY Céline
Madame ANDREU Stéphanie
- Suppléants : Madame RIPOCHE Laurence
Monsieur GILBERT Jérôme
Monsieur CARON Christophe

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur BUISSON Geoffrey
Monsieur BURGARD Julien
- Suppléants : Monsieur VECHE Patrice
Monsieur IDRAHOU Mohamed

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 février 2025

La directrice territoriale de la PJJ Pas-de-Calais
LA DIRECTRICE TERRITORIALE

Françoise DEWAMIN

Françoise DEWAMIN